

DANGE·St·ROMAIN

BULLETIN MUNICIPAL

N°1

Sommaire

	Page
Avant-Propos du Maire	2
Composition du Conseil Municipal	3
Composition des Commissions	3
Présentation du Budget 1971	4
Nos joies et nos peines	6
La vie des Sociétés locales	7
— <i>Amicale Sportive.</i>	
— <i>Union Musicale.</i>	
— <i>Association de l'Aide Familiale Rurale.</i>	
— <i>Association des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques.</i>	
— <i>Centre de Loisirs éducatifs.</i>	
— <i>Association de Chasse agréée de Dangé.</i>	
— <i>Association de Chasse agréée de Saint-Romain.</i>	
— <i>Groupement de défense sanitaire du bétail de Saint-Romain.</i>	
Distinctions	11
Calendrier des fêtes	12
Concours des Villes et Villages fleuris	12
Renseignements pratiques	12

Voici le premier numéro du Bulletin Municipal d'Information.

Votre Municipalité désire tout d'abord vous remercier de la confiance que vous lui avez accordée lors des scrutins des 6 et 13 juin. Animée du désir de servir de son mieux les intérêts de la Commune, elle va s'efforcer de ne pas décevoir les espoirs que vous avez mis en elle.

Un de ses soucis majeurs sera la parfaite information de tous les habitants sur sa gestion. C'est ainsi que les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal sont d'ores et déjà affichés en Mairie et Mairie Annexe et publiés dans la Presse régionale. Cet hiver, une réunion d'information aura lieu où chacun pourra exprimer librement ce qu'il pense et apporter ses suggestions.

L'Information est vraiment une nécessité de notre Epoque... C'est la raison pour laquelle a été aussi décidée la création de ce Bulletin qui paraîtra périodiquement et sera distribué dans tous les foyers. Nous nous efforcerons de vous apporter non seulement des informations sur l'administration de la Commune, mais aussi sur tout ce qui touche — en demeurant sur le plan de l'intérêt général — les activités locales.

Revenons maintenant aux tâches de votre Municipalité.

Une évolution s'impose de nos jours dans tous les domaines. Une Commune est un peu comme une entreprise de services dont les habitants sont les usagers. Elle a son budget où figurent des dépenses qui sont la conséquence des services qu'elle rend. Elle a également des recettes qui sont la contre-partie de ces services. Ce budget vous est présenté dans les pages qui suivent. Pour réaliser ses objectifs, elle dispose enfin de moyens matériels et humains.

La Municipalité représente en somme le Conseil d'Administration de cette entreprise d'un caractère tout à fait particulier. Elle est assistée dans ses travaux par les Commissions municipales qui ont déjà montré qu'elles étaient très actives et très vivantes.

Tous ensemble — j'en suis sûr — nous saurons poursuivre le développement de notre pays pour qu'il soit encore plus actif, plus vivant et plus agréable à vivre.

Henri RATTE.

CONSEIL MUNICIPAL DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN

MAIRE :

M. Henri RATTE, Directeur Général U.L.H.P., 47 ans, 43, rue Justin-Pachet.

Premier Adjoint :

M. Charles CHOUARD, Retraité, 67 ans, 2, rue de la Gare.

Adjoint supplémentaire :

M. Guy CHAMPION, Industriel, 40 ans, Le Bois-Hardouin.

Adjoint spécial :

M. Pierre MARIE, Docteur en Médecine, 61 ans, route de Vellèches.

Conseillers :

M. Henri BERLAUD, Retraité, 60 ans, rue de la Gravelle.

M. Gaston ARNAULT, Exploitant agricole, 50 ans, Les Touchauds.

M. Angel CARTIER, Charpentier, 43 ans, rue de la Gare.

M. Maurice HERAULT, Exploitant agricole, 43 ans, Buxières.

M. Maurice TOUZALIN, Exploitant agricole, 52 ans, Bellevue.

M. Gustave MALBRANT, 64 ans, Agent Général d'Assurances, 10, rue Saint-Romain.

M. François PORCHERON, Commerçant, 46 ans, Route Nationale.

M^{me} Marcelle LOIZON, Exploitante agricole, 36 ans, Le Fléau.

M. Norbert MALBRANT, Employé de Laiterie, 56 ans, rue de la Gare.

M. Gérard BOUIN, Exploitant agricole, 38 ans, rue de la Gravelle.

M. Michel EMERY, Ingénieur-Chimiste, 50 ans, Route Nationale.

M. Jean MAYO, Retraité, 61 ans, Le Maupas.

M. René JUDES, Mécanicien-Garagiste, 46 ans, route de Vaux.

COMMISSIONS	RESPONSABLE	MEMBRES
1) PLAN et URBANISME	D ^r Marie	Porcheron François, Champion Guy, Emery Michel.
2) EQUIPEMENT : Voirie, eau, électricité et éclairage public, assainissement Matériel pompiers, Bâtiment et travaux communaux	M. Champion	Cartier Angel, Judes René, Mayo Jean, Hérault Maurice, Touzalin Maurice, Bouin Gérard, Arnault Gaston.
3) AFFAIRES ECONOMIQUES : Agriculture, Commerce, Artisanat Industrie, Emploi	M. Ratté	Bouin Gérard, Porcheron François, Cartier Angel, Emery Michel.
4) AFFAIRES SOCIALES	M. Ratté	Délégués du Conseil Municipal : M ^{me} Loizon Marcelle, Hérault Maurice, Arnault Gaston, Malbrant Gustave. Délégués de l'Administration : Chaussé Michel, Arnault Michel, M ^{mes} Courcel Henriette et Petit Annick.
5) AFFAIRES CULTURELLES : Jeunesse et Sports Enseignement	M. Berlaud	Malbrant Norbert, Porcheron François, Champion Guy.
6) FINANCES : Budget, Emprunts Assurances, Baux	M. Emery	Berlaud Henri, Ratté Henri, D ^r Pierre Marie, Champion Guy, M ^{me} Loizon Marcelle.
7) INFORMATIONS - FÊTES	M ^{me} Loizon	Berlaud Henri, Malbrant Norbert, D ^r Marie.
8) COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS	Titulaires : Suppléants :	Rebourg Edouard, Arnault M., Bouin Gérard, Hérault H., Gauvrit, Pageard, Touzalin, de Bony. Arnault G., Porcheron F., Chaussé, Bœuf Monique, Rat G., Loizon Robert, Chaussé René, Belin Jacques.
9) COMMISSIONS CANTONALES : C.E.G. Syndicat d'eau et S.I.V.E.E.R. Syndicat à vocations multiples	M. Malbrant G. D ^r Marie D ^r Marie	Ratté et Mayo. Ratté et Chouard. Ratté et Mayo.

LE BUDGET COMMUNAL

I. — INTRODUCTION

Nous pensons qu'il est important que les Contribuables connaissent l'origine des ressources et des charges de leur Commune.

C'est pourquoi nous vous présentons, sous une forme simplifiée, les principaux postes de nos finances locales.

En raison de la fusion, le budget unique en vigueur concerne seulement neuf mois (1^{er} avril 1971 - 31 décembre 1971). Il a été voté le 30 avril 1971.

Cependant, pour une meilleure compréhension, chaque fois que cela a été possible, il a été indiqué des chiffres pour l'année entière.

II. — LES RECETTES ORDINAIRES

A) DEUX CATÉGORIES DE RECETTES :

Il existe deux catégories de recettes :

- 1° celles qui dépendent des décisions de la Municipalité ;
- 2° celles qui ne dépendent pas des décisions de la Municipalité.

B) RECETTES DÉPENDANT DE LA MUNICIPALITÉ :

1° **Les impôts communaux** : L'ensemble de ces impôts dépend du nombre de centimes votés par le Conseil Municipal en fonction des charges de la Commune et aussi des options prises pour l'année. Actuellement, le nombre de « centimes » est de 52.000 (Dangé) et de 58.000 (Saint-Romain). Quant à la valeur du « centime », elle représente 2,4539 pour Dangé et 0,9119 pour Saint-Romain.

La répartition est faite entre les contribuables par la Direction des Impôts à Poitiers.

Globalement, **pour une année**, ces impôts représentent 180.493 F, se décomposant de la façon suivante :

- l'impôt foncier bâti (c'est-à-dire l'impôt sur les maisons construites depuis plus de vingt ans) : 29.377 F ;
- l'impôt foncier non bâti (c'est l'impôt sur les terrains) : 32.405 F ;
- la cote mobilière (ou impôt sur les foyers) : 60.757 F ;
- la patente (ou impôt sur les entreprises) : 57.954 F.

2° Les taxes communales :

— La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : elle est perçue au taux de 180 %, soit 1,80 fois la valeur locative cadastrale des propriétés bâties se trouvant dans la zone de ramassage.

— La taxe locale d'équipement : elle concerne les constructions nouvelles en fonction de leur surface. Elle est destinée à financer les travaux de voirie, trottoirs, assainissement, adduction d'eau, équipements scolaires ; tous ces équipements sont la conséquence logique de l'existence de nouvelles constructions.

La taxe d'équipement est versée par le constructeur en trois annuités.

Toutefois, en 1971, elle ne sera pas encore appliquée dans notre commune.

— Produits communaux divers. Ce sont :

- les produits domaniaux (surtout les loyers d'immeubles, accessoirement les droits de place, les concessions aux cimetières). Ils représentent (pour neuf mois) : 16.293,50 F ;
- les produits de l'exploitation : ce sont les ventes de produits ou services tels que droits de pesage, piscine, cabines téléphoniques. Ils représentent (pour neuf mois) : 20.600 F ;
- les produits financiers (dont la taxe d'assainissement), soit 4.669,10 F (neuf mois).

C) LES RECETTES NE DÉPENDANT PAS DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Le versement représentatif de la taxe sur les salaires. La taxe sur les salaires avait remplacé la « taxe locale ». Cette taxe sur les salaires (au taux de 5 %) n'est plus appliquée, mais l'Etat continue à verser aux communes une valeur équivalente. Pour l'année, ce versement s'élève à 212.334,98 F.

2. La subvention fiscale automatique. L'Etat verse cette subvention pour compenser les exonérations foncières dont bénéficient les maisons neuves (21.460 F pour neuf mois).

3. Le fonds d'Aide Scolaire (loi Barangé). Cette subvention (8.198 F pour neuf mois) aide à couvrir les annuités d'emprunts résultant des constructions scolaires.

4. Part de l'Etat aux dépenses d'intérêt général : 1.773,70 F (neuf mois).

D) LES RECOUVREMENTS :

- Fonds d'amortissement des charges d'électricité : 2.310,58 F.
- Classe de perfectionnement de Saint-Romain (participation des autres communes) : 5.500 F.
- Intérêts versés par la Société Brionne : 21.875 F.

III. — LES DÉPENSES ORDINAIRES

Ce sont les dépenses de fonctionnement, dont les principaux postes sont pour neuf mois (1^{er} avril au 31 décembre).

- a) **Les frais de personnel** : 105.339,76 F (dont 23.000 F de charges sociales);
- b) **Denrées et fournitures** : 23.550 F ;
- c) **Travaux et services extérieurs** : 71.700 F ;
- d) **Participations et contingents** : 62.514,84 F (dont Aide Sociale : 38.804,84 F ; charges intercommunales : 21.268 F) ;
- e) **Allocations et subventions** : 14.906 F ;
- f) **Frais de gestion générale** : 29.620,62 F ;
- g) **Frais financiers** : 73.418,89 F (dont intérêts des emprunts antérieurs : 54.576,45 F). La Société Brionne remboursera à la Commune le montant des intérêts (soit 21.875 F) correspondant aux emprunts contractés en sa faveur ;
- h) **Charges sur exercices antérieurs** : 9.200 F.

IV. — LES INVESTISSEMENTS

Ils constituent — en recettes et en dépenses — la section extraordinaire du budget. Cette section assure le remboursement des emprunts antérieurs dont les annuités sont de 80.683,13 F. Elle prévoit aussi le financement des travaux nouveaux :

A) Usine Brionne :

L'ensemble des travaux entrepris par la Commune en 1970 représente 1.662.900 F.

Au 1^{er} avril 1971, il restait à exécuter la valeur de 902.636,75 F.

Le financement est ainsi fixé :

— Commune : 11.454 F (participation à la viabilité du terrain).

— Département : 22.896 F (subvention).

— Société Brionne : 1.628.550 F (dont 878.550 F payables au comptant et 750.000 F remboursables en quinze ans à la Commune qui a contracté, en 1970, deux emprunts.

B) Assainissement :

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, la Commune est tenue de construire une station d'épuration des eaux usées et un réseau de collecte dans les deux agglomérations.

La première tranche représente 850.000 F se décomposant ainsi :

— Station : 600.000 F.

— Première partie du réseau : 250.000 F.

Le financement est le suivant :

— Subventions : 190.000 F.

— Prêt du Crédit Agricole : 660.000 F.

C) Voirie :

Un programme de travaux de 55.000 F couvert en quasi-totalité par un emprunt de 50.000 F contracté auprès de la Caisse d'Épargne a été retenu.

D) Autres travaux :

Des crédits ont été prévus, en particulier pour :

— l'aménagement des bâtiments communaux : 54.000 F ;

— l'aménagement du stade et de la piscine : 39.516 F ;

— l'acquisition de matériel : 4.000 F.

Henri RATTÉ.

Nos Joies et nos Peines

NAISSANCES

- 18-1-1971 HERBEL Karine, fille de Jean et de Turbault Yvette, 5, cité La Fayette.
25-2-1971 HERAULT Loïc, fils de Hubert et de Naudin Lucette, Le Petit-Villiers.
27-2-1971 LAMBERT Sonia, fille de Jacques et de Rapiteau Marie-Jeanne, rue de la Gravelle.
11-3-1971 BERLAUD Magaly, fille de Christian et de Cartier Annie, rue de la Gare.
22-3-1971 CHARTIER Ludovic, fils de Chartier Jean-Marie et de Nicaise M.-Aimée, 102, Route Nat. 10.
25-3-1971 GILBERT Agnès, fille de Claude et de Ravion Elda, 85, Route Nationale 10.
2-4-1971 MORICET Sandrine, fille de Michel et de Roulet Micheline, Sablé.
9-4-1971 RIBREAU Patricia, fille de Christian et de Dutheil Monique, rue de la Gare.
17-4-1971 CHESNE Stéphane, fils de Yves et de Pironnet Michèle, La Berterre.
22-4-1971 ROUSSEAU Lætitia, fille de Daniel et de Fradin Annie, rue de la Gare.
26-4-1971 MORICET Stéphanie, fille de Michel et de Godin Maryse, 90, Route Nationale 10.
1-5-1971 CHEYMOL Frédérique, fille de André et de Chuit Marie-Bernadette, 2, Route Nationale 10.
8-5-1971 RICHER Erika, fille de James et de Bézaud Marianne, rue Ludovic-Goulier.
10-5-1971 JEUDI Isabelle, fille de Octave et de Mirbeau Monique, 18, route du Stade.
31-5-1971 BOURGUEIL Paola, fille de Jacques et de Pourrat Lucile, Route Nationale 10.
1-7-1971 CHEVRIER Sandrine, fille de Jean et de Thévenet Marie-Paule, Le Carroir.
9-7-1971 SOUCHAUD Nicolas, fils de Gérard et de Eliane Joyeux, Le Carroir.
14-7-1971 FURGET Vincent, fils de Jacques et de Jouzeau Ginette, rue de la Grand'Croix.
17-7-1971 RANCHER Maryline, fille de Alain et de Audebert Annick, rue de la Gare.
18-7-1971 LEBLANC Lætitia, fille de Alain et de Bonnet Monique, Buxières.
22-7-1971 ONASSENKO Stéphane, fils de Joël et de Berry Ghislaine, Les Liots.
23-7-1971 DELAUNAY Sonia, fille de Elian et de Guitet Nicole, 40, rue de la Gare.
11-8-1971 TOUZALIN Laure, fille de Michel et de Loizon Colette, 11, rue de la Gare.

MARIAGES

- 6-3-1971 Joël ONASSENKO et Ghislaine BERRY.
22-3-1971 Jean-Pierre JANVIER et Evelyne ARNAULT.
27-3-1971 Henri DEBUSSCHERE et Charlotte GOUPIL.
17-4-1971 Alain LEBLANC et Monique BONNET.
29-5-1971 Serge VOLLARD et Nicole ONASSENKO.
10-7-1971 Pierre LEBRUN et Monique BRAULT.
24-7-1971 Gérard MALBRANT et Francette GUILBERT.
2-8-1971 Gaston DAIGNE et Camille PINON.
28-8-1971 Richard BERRY et Marie-Thérèse BOURRON.
4-9-1971 René ROBIN et Michelle TOUZALIN.

DÉCÈS

- 8-1-1971 ROCHA Antonio (Transcription), 72 ans.
5-2-1971 PENOT Suzanne, épouse Penot, 49 ans (accident de la route).
17-2-1971 ROY Alphonse, 85 ans.
6-3-1971 BOUGRIER Ernestine, veuve Berry, 84 ans.
10-3-1971 CHARTIER Delphine, 5 jours.
15-3-1971 TRANCHANT Justine, veuve Roux (Transcription), 84 ans.
7-4-1971 SERREAU, veuve Naudin, 86 ans.
1-5-1971 VERGNAUD Marcelle, veuve Ratet, 82 ans.
7-5-1971 PHILLIPONEAU Marie-Elise, veuve Touret, 93 ans.
28-5-1971 BARBOTTIN Berthe, veuve Arèze, 78 ans.
9-6-1971 RICOMET Fernand, 66 ans.
20-6-1971 BONNEAU Jeanne, épouse Dubois, 71 ans.
20-6-1971 ROUSSEL Jean-Pierre, 23 ans (accident de la route).
20-6-1971 MAITRE Robert, 47 ans (accident de la route).
6-7-1971 CARON Claude, 19 ans (accident de la route).
9-7-1971 RAGUENEAU Mathilde, veuve Montier, 83 ans.
13-7-1971 CHARBONNEL Roger, 44 ans.
13-8-1971 VIEL Béatrice, 1 jour.
23-8-1971 BEAUDENEAU Albert, 70 ans.
30-8-1971 MASSON Micheline, épouse Micheli, 49 ans (accident de la route).

La vie des sociétés locales

Amicale sportive

Organisées depuis un an en Club omnisport, les cinq sections de l'Amicale Sportive de Dangé-Saint-Romain profitent de l'activité ralentie des mois de l'été pour faire le point de la saison passée et préparer la saison future.

Comme partout, le **Football** est et restera encore longtemps le sport n° 1 avec près de 100 dirigeants, pratiquants et supporters actifs et dévoués. Sous la conduite de son Président et de ses Vice-Présidents, MM. Gagneux, Baron, Paineau et Berthault, et bien encadrés par les responsables des équipes, Froux, Joubert, Malbrant et Hérault, l'entraînement a repris et il s'agit de faire aussi bien, sinon mieux, que la saison passée (2^e de son groupe, pourquoi pas 1^{er} cette année). Ce sera là une récompense méritée et le couronnement heureux du travail et des efforts fournis par nos joueurs. Derrière l'équipe première, les cadets de MM. Malbrant et Froux et les jeunes de M. Hérault préparent une relève pleine de promesses.

Relancé il y a quatre ans par son Président, M. Roux, sous l'impulsion et grâce au dévouement de MM. Delafond et Constantin, l'**Athlétisme** vient aujourd'hui talonner le Football avec quelques athlètes et dirigeants. Notre Club s'est imposé comme le meilleur club rural du département. Des titres de champions et des records départementaux ont été obtenus :

- Championnes départementales de cross-country : M^{lles} V. Nutta, M.-C. Menant, P. Haes et M. Clément.
- Championne et record départemental :
 - au javelot : M^{lle} S. Dubois.
 - au disque : M^{lle} M.-C. Menant.
- Record départemental au javelot : M^{lle} D. Berthelot.
- Champion départemental disque et javelot : M. F. Bœuf.

Ces titres et ces records constituent l'aboutissement d'une préparation hivernale bien conduite et correctement suivie, et la récompense d'un entraînement printanier assidu. Section de jeunes, elle se fortifiera au fil des ans et déjà la saison prochaine, le retour d'Andrée Baudat lui apportera, avec une représentation en senior, une force et un dynamisme nouveaux.

Le **Ping-Pong** connaît lui aussi une audience de plus en plus grande auprès des jeunes... et même des moins jeunes. Bien emmenée par MM. Chauvineau et Viel, et dans le sillage du jeune Robert Sabatier, la section a connu un heureux épanouissement au cours de la saison passée. Son école de ping-pong a été suivie par une vingtaine de tous jeunes. Une ombre : un petit problème de local (après l'interdiction dont le chai est l'objet) va se poser au début de la saison qui vient. Mais la compréhension de tous aidera à lui donner une solution et la reprise des activités de compétition apportera les résultats logiques d'une préparation minutieuse.

Le **Billard** s'est mis souvent en évidence ces dernières années, excellemment placé dans la plupart des compétitions. Maintenant, ce qui est souhaité par tous, et plus particulièrement par son jeune secrétaire, Gérard Malbrant, c'est de voir, comme au Football, à l'Athlétisme, au Ping-Pong, des jeunes venir grossir les rangs et préparer la relève des équipes actuelles. La section prévoit un effort particulier dans ce sens la prochaine saison.

**

Enfin, dernière venue (pour l'instant) dans le cadre des activités sportives, animée par son Président, M. Baudeau, la section des **Boules Lyonnaises** connaît une saison pleine de satisfactions.

- Demi-finaliste du Concours national « Propagande » de Saint-Savin (128 quadrettes).
- Demi-finaliste du Championnat de la Vienne.
- Montée de la quadrette Lozeman, Saragossa, Charles et Baliros en Honneur. Résultats auxquels viennent s'ajouter ceux obtenus par les jeunes cadets et pupilles formés par l'école de boules créée cette année :
 - la doublette Bernard Proust et Patrick Ribeiro, demi-finaliste de la Vienne en pupille ;
 - André Proust, demi-finaliste de la Vienne en cadet.

**

Pour compléter son épanouissement, le Club organise chaque année diverses manifestations où sportifs, supporters et amis plus ou moins proches ont plaisir à se retrouver. On tape la carte aux concours de belotte pour décrocher l'un des nombreux lots importants. On danse au bal du 31 décembre pour bien commencer l'année nouvelle. L'on passe un agréable dimanche d'été à la fête omnisport du stade où chacun, en famille, retrouve plus ou moins hors saison qui le ballon, qui les pointes, qui les boules, la raquette ou la queue de billard.

Comme on peut le voir, l'Amicale Sportive de Dangé-Saint-Romain offre à tous, et particulièrement aux jeunes, la possibilité de cultiver, de développer et d'exprimer leurs qualités physiques.

Il convient de souligner que cette saison a vu le nombre des jeunes (moins de 16 ans) croître rapidement pour atteindre près de 150. Les charges et les responsabilités du Club en sont accrues. Aussi, pour que l'A.S.D.R. assure et poursuive son rôle au sein de notre Commune, ses dirigeants auront besoin de plus en plus des concours les plus divers. Comme par le passé, ils savent pouvoir compter sur le concours de chacun.

A tous, merci d'avance pour le sport, pour nos jeunes et pour l'A.S.D.R.

Le Président,

M. FURGET.

L'union musicale

L'U.M.D.S.R. assure les défilés et concerts de toutes les fêtes de Dangé et de Saint-Romain telles que kermesses, assemblées, congrès, 14 Juillet, 11 Novembre, etc...

L'U.M.D.S.R. organise chaque année une kermesse et un bal la nuit de Noël pour lui permettre de disposer de quelques moyens financiers.

Grâce à ces moyens, ainsi qu'aux subventions de la Commune, de la Fédération Musicale et des cartes de membres honoraires, elle met à la disposition des enfants d'âge scolaire un professeur de musique qui donne des cours de solfège et d'instrument. Ces cours sont gratuits.

Cela permet à certains jeunes d'occuper une partie de leurs loisirs et de profiter de ces connaissances musicales même à des fins professionnelles.

C'est ainsi que M. Touzalin Christian, ancien élève de l'U.M.D.S.R., est actuellement chef de musique au 12^e régiment de Chasseurs à Sedan.

Pour remercier ses musiciens, traditionnellement l'U.M.D.S.R. fête sa patronne, sainte Cécile, aux environs du 23 novembre (dimanche d'avant) : messe en musique, petit défilé, banquet, sauterie.

Enfin les musiciens font une répétition hebdomadaire, salle de la Mairie.

Le Président,
Claude GRANSAGNE.

L'association de l'aide familiale rurale

Beaucoup de personnes, à Dangé - Saint-Romain, connaissent les Aides Familiales Rurales.

Souvent on ne connaît que cela du service.

En fait, il y a d'abord une Association de familles qui est gestionnaire du service.

Ce sont les familles qui gèrent l'Association familiale, en dehors de toutes tendances religieuses ou politiques.

A Dangé, cette Association a en permanence deux aides familiales à temps complet qui sont membres de droit dans l'Association.

Le but de l'Association :

Apporter une aide aux familles et aux personnes momentanément en difficulté du fait d'une surcharge de travail, de fatigue et de maladie, etc... Cette aide est apportée à l'intérieur de la famille, en respectant la personnalité et l'intimité. Elle est orientée par priorité vers les familles ou les personnes dont les besoins sont les plus urgents. Le service de l'Aide Familiale est pour tout le monde sans exception.

L'Association est composée de seize membres de la Commune de Dangé - Saint-Romain ; c'est le Conseil d'Administration.

Ce Conseil d'Administration est élu par les familles lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Bureau qui se compose : d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Trésorier, d'un Secrétaire, d'un responsable de travail et de trois ou quatre membres.

Le Bureau, dans la mesure du possible, se réunit chaque mois afin d'assurer la gestion du service.

Le Conseil d'Administration se réunit tous les trois ou quatre mois, quelquefois plus lorsqu'il y a des problèmes importants ou lorsqu'une fête est en préparation.

En 1970, les aides familiales ont fait dans les familles 4.122 heures de travail dans près de 50 foyers.

L'Association se veut autre chose que le gestionnaire d'un service de travail :

Elle essaie, dans la mesure du possible, de se pencher sur les problèmes sociaux, qui sont nombreux sur la Commune de Dangé - Saint-Romain (personnes âgées, bas salaires, garderie, gestion de l'argent dans les foyers, etc...).

L'Association travaille aussi en collaboration étroite avec l'assistante sociale.

Elle s'intéresse également à tout ce qui est culturel ; cette année, en collaboration avec l'Association des Ormes, nous avons fait une fête où nous avons essayé de présenter, avec le concours de personnes compétentes, les fossiles et les pierres taillées que nous trouvons sur la Commune. La Société des Sciences de Châtellerauld s'est déplacée et a trouvé cette exposition fort intéressante par le fait que, sur beaucoup de pierres, mention était faite du lieu où elles avaient été trouvées, permettant ainsi de situer les civilisations qui se sont succédé sur notre Commune.

Lors d'un prochain bulletin, nous espérons vous donner beaucoup plus de détails sur l'Association qui bientôt fêtera ses vingt ans au service des habitants de Dangé - Saint-Romain.

Le Président,
Michel CHAUSSÉ.

Association des parents d'élèves des écoles publiques

But : Défense et amélioration des conditions de scolarisation.

1) Action pour l'année 1970-1971 :

- Gratuité totale de l'enseignement (fournitures et livres).
- Gratuité des transports.
- Sécurité des enfants (traversée R.N. 10).
- Cantine : revalorisation de la subvention.

2) Résultats obtenus auprès de la Municipalité :

- Gratuité totale de l'enseignement : 30 F par élève et par an couvrant la gratuité totale des petites fournitures et environ un livre.
- Gratuité des transports : action à poursuivre pour la gratuité totale.
- Sécurité des enfants (traversée R.N. 10) : affaire évoquée au cours d'une réunion du Conseil Municipal, solution de feux envisagée.
- Cantine : augmentation de la subvention couvrant le salaire de la cantinière, charges non comprises.
- Amélioration du matériel : en cours.

Le Président
Gilbert ONDET

Centre de loisirs éducatifs

Le Centre a fonctionné du 2 au 27 juillet et du 3 au 27 août, soit deux séjours de 21 jours.

Nous avons reçu 321 enfants qui ont accompli 358 séjours et demi.

72 enfants ont séjourné 42 jours,
286 enfants ont séjourné 21 jours,
1 enfant a séjourné 15 jours.

Nous avons reçu :

59 enfants de Dangé,
37 " de Saint-Romain,
63 " des Ormes,
35 " de Port-de-Piles et de Port,
19 " de Saint-Rémy,
17 " de Buxeuil-Lillette,
12 " de Vaux,
53 " d'Ingrandes,
15 " de Châtellerauld,
11 " de Vellèches et de Marigny.

321 enfants

Sur 321 enfants, il y avait 183 garçons et 138 filles, soit 51 enfants de 3 à 6 ans (31 garçons, 20 filles) et 270 enfants de 6 à 13 ans (152 garçons, 118 filles).

Sur 321 enfants :

91 ont bénéficié de bons de vacances des Allocations Familiales de la Vienne,
37 ont bénéficié de bons de vacances de la Mutualité Agricole de la Vienne,
4 ont bénéficié de bons de vacances de la Mutualité Agricole de l'Indre-et-Loire,
13 ont reçu une aide de l'Action Sociale de la S.N.C.F.,
4 ont été pris en charge par l'Action Sanitaire et Sociale de la Vienne,
172 ont payé part entière.

321

Le personnel d'encadrement se composait à chaque séjour de :

1 Directrice,
1 Directeur ou 1 Directrice adjoint,
1 Animateur d'atelier,
1 Animateur pour les sports,
1 Animateur pour la musique,

1 Bibliothécaire - Pâtissière,
1 Secrétaire,
19 Moniteurs.

Le personnel de service comprenait :

1 Cuisinière,
6 Aides-Ménagères.

— o —

Chaque matin, sauf le jour de fermeture, nous avons envoyé la majeure partie de nos enfants à la piscine et au terrain de sport de Dangé. Fréquentation gratuite grâce à la Commune de Dangé qui met sa piscine à notre disposition pendant la matinée.

Ces enfants ont appris à nager sous la direction du maître-nageur avec l'aide des moniteurs. Les résultats obtenus sont les suivants :

30 Brevets de 50 m,
7 Brevets d'initiation de 25 m,
11 Brevets de 100 m,
5 Brevets de 500 m,
23 Brevets de 1.000 m,
4 enfants ont été sélectionnés pour passer l'épreuve inter-départementale de Natation à Jaunay-Clan.

Ceux qui ne faisaient pas de natation ont été entraînés à l'athlétisme très sérieusement et ont participé à des petites compétitions.

Enfin, les enfants trop jeunes pour sortir du Centre avaient à leur disposition des petites piscines de plastique où ils s'initiaient au plaisir de la natation.

— o —

A chaque séjour, une partie des enfants a participé à un voyage : les uns sont allés visiter les caves pétifiantes de Savonnières, les autres sont allés en train à Tours se promener sur les bords du Cher.

Chaque semaine, les enfants ont eu un pique-nique. Les plus grands une veillée-camping.

Tous les jours, un groupe d'enfants a fait de la pâtisserie.

Enfin, les moniteurs ont organisé des grands jeux, Kermesse.

Le moniteur d'atelier, en coopération avec la monitrice de musique, ont effectué en commun un travail d'initiation à la musique et aux arts plastiques très intéressant.

Cette année, notre Association a continué à construire.

Deux grands préaux ont été réalisés grâce à l'appui du Conseil Général de la Vienne qui a versé une subvention égale à la moitié des frais engagés.

Ces préaux servent dans la journée d'abris pour les enfants et, le soir, permettent d'héberger les moniteurs.

Deux autres petits bâtiments de réserve ont été aménagés.

Nous avons aussi planté des massifs de plantes vivaces pour l'agrément de notre Centre. Il est à remarquer que les enfants aiment et respectent ces fleurs.

— 0 —

Nous avons acheté pour 2.134 F de matériel, soit :

- 2 lits de repos pour les petits,
- 2 tables,
- 8 chaises,
- 13 tabourets,
- 1 élément 2 portes,
- 1 duplicateur à alcool,

Association communale de chasse agréée de Dangé

Fondée le 1^{er} août 1947, notre Société de Chasse entre dans sa vingt-cinquième année. Elle groupait quelques propriétaires dévoués qui unirent leurs propriétés gratuitement pour le plaisir des chasseurs.

Après diverses fusions et arrangements, notre chasse était malgré tout d'une faible superficie. La création de notre nouvelle Association de Chasse communale agréée a permis d'étendre cette superficie. Malheureusement, notre Société ne dispose que d'environ la moitié de la superficie de la Commune, le reste appartenant à des propriétaires ou

Association communale de chasse agréée de St-Romain

Il existait à Saint-Romain une Société communale de Chasse qui avait été fondée par l'ensemble des propriétaires de la Commune.

Cette Société, avec les vicissitudes afférentes à toutes sociétés de chasse, arriva jusqu'à la promulgation de la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 et du décret n° 66-747 du 6 octobre 1966. Notre A.C.C.A., au regard de cette loi, naquit à la suite d'une Assemblée Générale constitutive du 29 juillet 1970, sous la présidence de séance de M. Jean Jouandard, nommé par M. le Sous-Préfet de Châtellerauld (arrêté n° 70 PG 105 du 23 juillet 1970).

A l'issue de cette Assemblée constitutive, un Conseil fut élu à bulletin secret. Furent élus : MM. Manceau Pierre, Rocheteau René, Jouandard Jean, Besnault Jean, Tardy Claude, Guillot Albert, Pichon René, Arnault Michel, Gruwier Albert.

De la vaisselle, verres, couverts pour 80. Enfin, nous avons fait pour 2.288 F de travaux d'entretien de peinture de nos bâtiments.

— 0 —

Projets :

Pour 1972, notre Association envisage la construction de cinq petites maisonnettes-abris pour les enfants.

Il serait nécessaire d'installer l'électricité dans divers bâtiments, ceci pour des raisons d'ordre pratique et de sécurité.

Nous voudrions installer une petite douche pour les moniteurs.

— 0 —

En 1971, le prix de séjour journalier d'un enfant était de 5,20 F.

Le prix de revient journalier pour le déjeuner et le goûter, ainsi que le repas du soir et le petit déjeuner de 15 moniteurs était de **2,03 F par rationnaire**.

La Directrice
Mme MARIE

à des chasses privées qui se réservent leur droit de chasse.

Notre Société compte 100 membres actifs pour une superficie d'environ 1.000 ha, ce qui représente très peu pour chaque chasseur. Notre Maire étant le premier qui soit un chasseur depuis la création de notre Société, nous espérons que cela aidera notre Association à conserver et peut-être à étendre notre territoire.

Un très important lâcher de gibier ayant été effectué, nous espérons que la nouvelle saison sera satisfaisante pour tous.

Il a été lâché : 16 lièvres, 12 faisans, 8 couples de perdreaux, 120 faisandeaux, 50 jeunes perdreaux.

Le président,
Maurice TOUZALIN.

Ce Conseil d'Administration se réunit le 16 août 1970 pour procéder à l'élection de son Bureau constitué de la façon suivante :

- Président : M. ROCHETEAU René.
- Vice-Président : M. BESNAULT Jean.
- Secrétaire : M. JOUANDARD Jean.
- Trésorier : M. MANCEAU Pierre.
- Membres : MM. GUILLOT Albert, TARDY Claude, PICHON René, ARNAULT Michel, GRUWIER Albert.

Ce Conseil décida donc de convoquer une autre Assemblée Générale extraordinaire le 22 août 1970 afin de présenter le Bureau aux membres de l'A.C.C.A. et de mettre sur pied démocratiquement les statuts et le règlement intérieur, conditions essentielles et sine qua non d'une bonne gestion.

Cette Assemblée examina et détermina l'ampleur de l'arrêté n° 70 PG 105 constituant l'ensemble du territoire de chasse et des réserves.

Elle prit connaissance également des oppositions reconnues valables et prit bonne note des accommodements de certains laissant leurs territoires à l'A.C.C.A.

Notre A.C.C.A. comprend 267 membres se répartissant comme suit : 74 chasseurs dont 6 étrangers, le reste ne résidant pas dans la Commune. Une Commission de discipline fut instituée.

Cette organisation donne satisfaction à tous les chasseurs ; les résultats de chasse furent très encourageants, un repeuplement bien conduit donna des résultats satisfaisants, à tel point que l'Assemblée Générale de 1971 accepta une augmentation des cartes d'adhérents à l'unanimité.

La fusion des deux communes fit penser à certains que notre A.C.C.A. devrait se fondre dans

l'ensemble. L'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 1971, à l'unanimité, refusa cette fusion, peut-être inévitable sur le plan administratif, mais non territorial, la rivière constituant une limite plus que naturelle. Par contre, une Association intercommunale avec Vaux-sur-Vienne et Vellèches est en voie de construction. Notre territoire de chasse comprend 1.043 ha plus 103 ha de réserves et, pour 1971, 74 chasseurs.

Notre A.C.C.A. fut déclarée au « Journal Officiel » le 4 septembre 1970 et enregistrée à la Sous-Préfecture de Châtellerauld sous le n° 1208 le 25 août 1970.

Le Président,
René ROCHETEAU.

Groupement de défense sanitaire du bétail de St-Romain

Notre Groupement fut constitué de la volonté de neuf exploitants de bovins de Saint-Romain-sur-Vienne et de Vaux-sur-Vienne pour 80 animaux.

Dans le but précis de la lutte contre les maladies des animaux, sous les directives du Groupement départemental, l'Assemblée Générale constitutive eut lieu le 4 décembre 1961. Furent élus :

- Président : M. ROCHETEAU René.
- Vice-Président : M. BRAGUIER Pierre.
- Membres : MM. PHILIPONNEAU Maurice, LE-PINE Georges, ARNAULT Michel.

Après quelques années de tâtonnements pendant lesquelles vinrent de nouveaux adhérents, l'obligation préfectorale décida les derniers hésitants en 1963.

C'est à cette époque que les éleveurs de Dangé constituèrent leur propre Groupement.

En 1964, nous avons 345 bovins pour Saint-Romain, 128 pour Vaux-sur-Vienne et 52 réagissants pour 37 adhérents.

En 1971, nous avons 26 adhérents (la Commune de Vaux comprise) pour 487 bovins et plus aucun réagissant depuis 1968, ce qui démontre l'efficacité de cette prophylaxie pour la santé des animaux et des humains, mais nous soulignons également l'abandon des animaux par les éleveurs.

Le Bureau actuel est composé de MM. Rocheteau René, Cron Robert, Arnault Gaston, Naudin André.

Le Président,
René ROCHETEAU.

Distinctions

Le Bulletin municipal se devra de souligner les distinctions dont nos concitoyennes et concitoyens auront été l'objet par leurs mérites personnels civiques, professionnels, sportifs, universitaires...

A ce titre, il est important que les services de la Mairie soient tenus au courant de toute information dans ce domaine.

D'ores et déjà, il nous est agréable d'annoncer :

— la promotion au grade de Chevalier du Mérite Agricole de **M. Hubert Hérault**, agriculteur au Petit-Villier (arrêté préfectoral du 30 juillet 1971) ;

— l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole (argent et vermeil) à **M. Marcel Gillot**, Directeur de Coopérative agricole en retraite à La Fayette (arrêté préfectoral du 21 juin 1971) ;

— l'attribution de la Médaille d'Argent aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent : MM. PARGEARD Robert, LAURENDIN Maurice, MALBRANT Norbert, SABATIER René, SABATIER Jacques.

Au Concours départemental des Eleveurs des

races bovines à Mirebeau, le 27 juin 1971, se sont distingués :

- M. Gérard BOUIN (1^{er} prix race Française Frisonne Pie Noire - femelles de plus de 6 ans) ;
- M. BERTHAULT Roger (3^e et 4^e prix concours race Normande).

Résultats du Concours des élèves-musiciens (année 1970) :

- FIETTE Alain : Solfège 1^{re} mention - Instrument 1^{re} mention (**Elémentaire**).
- CONSTANTIN Alain : Solfège 1^{re} mention - Instrument 1^{re} mention (**Moyen**).
- FIETTE Philippe : Solfège 2^e mention - Instrument 1^{re} mention (**Préparatoire**).
- GRIMAUD Gino : Solfège 3^e mention - Instrument 3^e mention (**Elémentaire**).
- BIDEAU Philippe : Solfège 2^e mention - Instrument 2^e mention (**Préparatoire**).
- GUEDON Didier : Solfège 3^e mention - Instrument 2^e mention (**Préparatoire**).

A tous, votre Municipalité adresse ses sincères félicitations.

Calendrier des Fêtes

- 21 novembre** : Sainte-Cécile à Dangé - St-Romain.
5 décembre : Sainte-Barbe à Dangé.
12 décembre : Sainte-Barbe à Saint-Romain.
24 décembre : Bal de la Musique à Dangé-Saint-Romain.
31 décembre : Bal des Sports à Dangé-St-Romain.



Concours des villes et villages fleuris

Nous ne sommes pas sans nous apercevoir que Dangé - Saint-Romain est une agglomération de plus en plus passagère, un village de plus en plus vacancier, un bourg où l'on vient de plus en plus vivre. L'environnement prend pour chacun un tant soit peu d'importance.

C'est dans ce but que la Commune a décidé de poser sa candidature au concours des villes et villages fleuris.

Déjà, nous vous invitons à réfléchir, à prévoir comment chacun, suivant ses possibilités financières et l'emplacement de sa demeure (jardinnet, façades, balcons, fenêtres, etc...) pourrait apporter sa petite participation, ne serait-ce parfois qu'un peu d'ordre autour de l'habitation.

Un concours de maisons fleuries peut aussi avoir lieu à l'issue du concours de villages fleuris.

Des précisions vous seront données en temps voulu sur le déroulement du concours.

Nous sommes sûrs que notre appel sera entendu.

M^{me} LOIZON.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE (Tél. 86-40-01) : Ouverture de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h. (sauf jeudi et samedi après-midi).

Mairie annexe (Tél. 86-41-18) : Ouverture de 9 h. à 12 h. (sauf jeudi).

Réception du Maire : Samedi après-midi (sur rendez-vous).

C.E.G. (Tél. 86-41-09).

Groupe scolaire (Tél. 86-41-64).

TRESOR PUBLIC - PERCEPTION - RECETTE MUNICIPALE - C.N.P. (Tél. 86-40-36) : Ouverture de 8 h. 15 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 15 (sauf le samedi).

P. et T. : Ouverture de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (samedi : de 9 h. à 12 h.).

Départ du courrier : 19 h. 15 — Samedi : 16 h. 15.

TELEPHONES PUBLICS :

M. LAFUIE	N° 86-40-19 Saint-Romain.
M. DECHENE	N° 86-40-60 La Berterre.
M. HERAULT G.	N° 86-40-45 Les Hardouins.
M. ROBIN	N° 86-40-55 Buxières.

Gendarmerie : Les Ormes (Tél. 86-47-11).

Service d'adduction d'eau : M. GUERIN (Tél. 86-42-86).

Crédit Agricole : Permanence le mardi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (à la Mairie).
Jour de Foire : même horaire.

Caisse d'Epargne : Mercredi - Jeudi - Samedi, de 9 h. à 12 h.

Sécurité Sociale : Permanence le lundi, de 15 h. 15 à 16 h. 15 (à la Mairie).

MEDECINS : Docteur Pierre MARIE (Tél. 86-41-20).
Docteur Dominique MARIE (Tél. 86-40-31).
Docteur Robert STANGHELLINI (Tél. 86-40-31).

Pharmacie : M. NAUD (Tél. 86-40-25).

Consultation des nourrissons : Premier Vendredi de chaque mois, à 14 h. (à la Mairie).

Assistante sociale : Jour de la Foire (Mairie).

Association des Aides familiales rurales : Responsable : M^{me} RAYMOND, rue de la Gare.

Offices religieux : Samedi, messe à 18 h. 30.

Dimanche, messe à 8 h. et à 11 h. — Eglise de Saint-Romain, à 9 h. 30.

